

**AGENCE COMPTABLE
UNIVERSITE
20, rue de l'Université
51100 REIMS**

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Collège Maryse Bastié Tarif Demi Pensionnaire

Dans le tableau ci-dessous, je vous indique l'échéancier et le montant maximum des prélèvements qui seront effectués pour le règlement de la demi-pension de votre enfant :

	Date	Montant
TRIMESTRE 1 187.00€	05/11/2020	60
	04/12/2020	60
	05/01/2021	(1)
TRIMESTRE 2 142.80 €	05/02/2021	50
	05/03/2021	50
	06/04/2021	(1)
TRIMESTRE 3 149.60 €	05/05/2021	50
	04/06/2021	50
	05/07/2021	(1)

(1) Le dernier prélèvement de chaque trimestre sera ajusté en fonction de la somme réellement due. En cas de remboursement pour cause de stage, grève, absence, fonds social, voyage, changement d'établissement, de régime...le remboursement ne pourra se faire qu'à la 3^{ème} mensualité (début janvier, début avril, début juillet)

Les tarifs sont fixés par le département pour l'année 2020-2021.

Les situations individuelles seront prises en compte dans la mesure du possible.

Si un prélèvement vient à être rejeté, ce mode de paiement sera supprimé et vous devrez vous acquitter de l'intégralité de la somme restant à votre charge, par chèque, virement bancaire ou en espèces.

L'agent comptable

Stéphane MILLOT